**Le site internet Ricochet, la juge, le liquidateur et l’avenir de la culture pour nos enfants.**

Le site internet Ricochet-jeunes.org va-t-il disparaitre ?

*Ricochet-jeunes.org, le site de référence en matière de littérature jeunesse francophone, est menacé de disparition alors même qu’un Institut suisse à but non lucratif, reconnu d’utilité publique et poursuivant les mêmes objectifs, est prêt à le reprendre, en s’engageant à en supporter les frais de fonctionnement sur le long terme.*

**Les subventions disparaissent**

Ricochet reçoit près de 3 millions de visiteurs par an (bibliothécaires, enseignants, auteurs, éditeurs et parents). On peut y accéder gratuitement pour lire les critiques de livres récemment parus (très suivies) et entrer en profondeur dans les différentes rubriques formant un panorama complet de la littérature pour la jeunesse des vingt dernières années, de ses auteurs, éditeurs et illustrateurs. C’est aussi une base de données unique (39 000 livres référencés, 4 000 fiches illustrateurs/auteurs, 400 fiches éditeurs). L’association (CIELJ) qui a développé le site, créé en 1994, a été longtemps subventionnée par ses adhérents, l’Etat et des collectivités territoriales.

En 2009 et surtout en 2010, les financements publics s’assèchent ; aucune perspective ne se dégage pour 2011. Résultat de la crise, mais surtout des politiques budgétaires considérant la culture comme un luxe, de collectivités territoriales accablées de nouvelles charges, mais aussi durement touchées par des emprunts hasardeux et parfois une gestion catastrophique. La municipalité de Charleville-Mézières où le siège de Ricochet est installé depuis de nombreuses années se montrera particulièrement irresponsable dans ses relations avec l’association.

Les dirigeants de Ricochet, dès le début de 2009, se mettent donc à la recherche de nouveaux financements tous azimuts : ils prennent contact de façon approfondie avec la municipalité de Moulins (qui possède le Centre de l’Illustration), la municipalité de Troyes (qui organise un Salon régional du livre pour enfants), le Centre National du Livre, le Ministère de la Culture, la Bibliothèque Nationale de France, la Bibliothèque du Congrès à Washington (Etats Unis), et trois grandes entreprises françaises, souvent dans le cadre de leur fondation. Si certaines de ces institutions se déclarent prêtes à financer des projets précis en 2011, aucune ne peut se porter à notre aide en 2010, ni apporter un soutien pour les années à venir afin de couvrir les frais de fonctionnement. Des contacts sont alors pris avec L’Institut Suisse Jeunesse et Média (ISJM).

**Liquidation judiciaire**

En juillet 2010, les dirigeants se trouvent contraints de mettre le CIELJ (Centre International d’Etudes en Littérature pour la Jeunesse), association qui a développé le site, en liquidation judiciaire, car les paiements contractuels se font attendre depuis six mois; liquidation prononcée par le Tribunal de Grande Instance par jugement du 20 septembre. Le retrait des financeurs historiques marque donc l’arrêt des activités de l’association, entrainant la suppression de poste de 2 salariés.

Il est à noter que les dirigeants ont demandé cette liquidation en anticipant les difficultés, c'est-à-dire en veillant à ce que salariés et fournisseurs soient payés (il reste 18 000 euros sur le compte bancaire). La préoccupation première devient alors de sauver le site Ricochet.

**Un candidat à la reprise**

Dans leur recherche de financement à court et à long terme, les dirigeants mettent en avant le critère qui fait la "valeur" du site : son indépendance vis à vis des enjeux commerciaux et le respect de la ligne éditoriale définie, il y a longtemps, par ses fonda-teurs, Janine, Jean-Marie Despinette et Henri Hudrisier de l’association Loisirs Jeunes :

.../...

.../...

- mettre en avant toute œuvre qui développe le sens du respect de la dignité de la personne, de la tolérance des convictions morales et religieuses et qui encourage une réflexion personnelle du jeune lecteur face à son propre destin ;

- déceler, dans une production florissante, la nouveauté, la création ;

- mettre en valeur le travail des écrivains, des poètes, des graphistes et des illustra-teurs, des éditeurs et concepteurs de livres ;

- soutenir un réseau de chercheurs international et entretenir une base documentaire à leur destination.

L’Institut Suisse Jeunesse et Média (ISJM) répond favorablement à notre sollicitation et s’engage à financer les charges correspondant à l’activité du site. Organisation à but non lucratif, reconnue d’utilité publique, l’Institut est soutenu par l’Office Fédéral de la Culture du gouvernement suisse. Actif depuis plus de quarante ans dans le domaine de la culture pour les enfants et de la littérature pour la jeunesse en particulier, l’Institut suisse Jeunesse et Média (ISJM) apparaît comme un partenaire légitime pour permettre au projet Ricochet de poursuivre son rayonnement au niveau européen et international. l’ISJM est certifié Zewo qui est un label de qualité suisse pour les institutions d’utilité publique.

**Sauvé, le site Ricochet ?**

Cette solution est recommandée à l’unanimité par le Conseil d’Administration de l’association (le CIELJ, créé en 1988, qui a développé le site). Le Mandataire judiciaire, chargé par le Tribunal de la liquidation, retient officiellement cette solution et rédige une requête auprès de la juge pour ordonner la cession de gré à gré du site Ricochet à l’Institut suisse Jeunesse et Média pour un euro symbolique. En attendant la décision du Tribunal, et pour éviter que le site ne disparaisse, l’Institut accepte de financer les frais d'hébergement et la mise à jour quotidienne du site.

"La solution envisagée aujourd’hui, avec la participation du Gouvernement Suisse, me paraît déterminante pour assurer l’avenir et l’indépendance éditoriale de ce site reconnu tant par les professionnels que par le public" déclare Mme Hedwige Pasquet, présidente de Gallimard Jeunesse. Et la fondatrice, Janine Despinette, appuie inconditionnellement le transfert en Suisse: "J’ai suivi de près les négociations qui n’ont, hélas, pas abouti en France, et je me réjouis donc que Ricochet puisse continuer son activité rayonnante depuis la Suisse. Mes vœux accompagnent la nouvelle équipe. Je continuerai personnelle-ment des interventions ponctuelles comme critique internationale". Le site est sauvé, pense-t-on.

**Des obstacles inattendus guidés par des motivations douteuses**

Mais lors de l’audience du tribunal de Grande Instance, destinée à statuer sur cette requête le 15 novembre, la Juge commissaire, Madame Anne de Pingon, dévoile le fait qu’une plainte pénale a été déposée par Me Médeau, conseil d’un des deux salariés, M. Iberraken. Cette plainte surprend particulièrement Me Brucelle, le Mandataire judiciaire, qui n’a pas été averti ! Mme de Pingon prend alors une ordonnance de sursis à statuer dans l’attente du jugement de la juridiction pénale. Il est à noter que cette plainte n’avait été communiquée à aucune des parties alors que son existence est la seule motivation de l’ordonnance !

La situation est donc particulièrement pernicieuse : cette plainte, plus que douteuse quant à ses objectifs, voire calomnieuse, a entrainé un délai à la décision de la juge, de nature à provoquer la disparition du site à très court terme. En effet, l’Institut suisse perd patience, à juste titre, et risque de suspendre son soutien à fin janvier, entrainant l’arrêt immédiat et définitif du site.

**Des allégations calomnieuses**

La plainte déposée par l’ancien webmaster laisserait entendre de louches intérêts financiers de la part des dirigeants et des malversations dans la gestion de l’association.

.../...

.../...

Or les comptes ont été dûment acceptés par le Conseil d’Administration formé de personnalités des Ardennes, et certifiés par le Cabinet Dumont, société d’expertise comptable respectée.

Le site Ricochet n'a aucune valeur commerciale, ce qui explique qu'il ne soit d'ailleurs pas comptabilisé dans les actifs de l'association. Le site est entièrement gratuit et des règles évidentes de déontologie interdisent que les éditeurs de livres de jeunesse ne financent directement ou indirectement le site. Le site ne rapporte donc rien et coûte plus de 160 000 euros par an, ce qui explique que le retrait progressif de l'administration publique qui le finançait en France, ait mis en péril son activité.

Toutes les pistes ont été vainement explorées pour rechercher en France une nouvelle ville d'accueil. Aucune des démarches n'a abouti en raison du coût annuel de l'opération. Depuis plus de 2 ans, le Président de l’association, Etienne Delessert, lui-même auteur et illustrateur bien connu, supervise pro bono le contenu éditorial au travers d’un réseau international de professionnels, auteurs, illustrateurs et chercheurs afin de favoriser l’accès à la lecture des enfants, constructeurs du monde de demain, et de présenter le meilleur de la création francophone tout en favorisant la diversité culturelle. Dans un monde où l’espace consacré dans les médias à la littérature pour la jeunesse rétrécit de mois en mois, le site Ricochet vient à prendre une dimension inégalée.

**Quelle solution pour sauver Ricochet ?**

Devant ces informations, il reste à souhaiter que le Tribunal entende les argu- ments moraux et culturels des animateurs de la littérature jeunesse, et que Madame la Juge veuille bien convoquer les parties le plus rapidement possible pour qu'une issue positive puisse être trouvée. Nous souhaitons donc vivement que M. le Procureur de la République prenne position et décide sans tarder d’annuler cette plainte fantaisiste. Aucune autre issue procédurale ne peut être en effet considérée, à la fois parce que les anciens dirigeants de CIELJ n'y ont aucun intérêt économique et parce qu'ils ne sont pas recevables à intenter un recours. Le sort de Ricochet-jeunes.org, dans les jours qui viennent, dépend du bon jugement de Mme Anne de Pingon.

pour le CIELJ, son président,

*Etienne Delessert*

<http://www.ricochet-jeunes.org>

**Le site Ricochet, suisse pour survivre**

*Une question surgit-elle en littérature de jeunesse ? L’internaute sait qu’il trouvera une réponse sur le site Ricochet (www.ricochet-jeunes.org). L’énorme base de données installée à Charleville-Mézières recense 40 000 livres, 4 000 fiches d’auteurs et/ou illustrateurs et 400 fiches d’éditeurs.*

Créée en 1994 par le CIELJ (Centre international d’études en littérature pour la jeunesse), à l’initiative de la critique Janine Despinette, elle comptabilise trois millions de visites par an, visant aussi bien l’histoire du livre de jeunesse que son actualité qui y est suivie de près ou ses forums. Ce trésor est aujourd’hui menacé de fermeture.

L’internaute n’accédera peut-être plus à Ricochet demain alors qu’un organisme suisse cousin est prêt à le reprendre et à poursuivre son travail ! Comment en est-on arrivé là ? En France, ce sont l’Etat et les collectivités territoriales (les Régions) qui financent principalement les associations culturelles. Depuis 2009, les Régions ont de nouveaux postes à assumer et coupent dans les budgets alloués à la culture, surtout

.../...

.../...

celle des enfants. C’est ainsi que les activités en amont et en aval du célèbre Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis (dit Salon de Montreuil) ont été sévèrement menacées l’an dernier. C’est la raison pour laquelle l’association "Livres au trésor" a cessé ses activités en décembre après vingt-deux ans d’excellents services. En Champagne-Ardenne, il n’en est pas autrement : les subventions à Ricochet ont été diminuées en 2009 et 2010, supprimées en 2011.

**Des initiatives sont prises**

L’illustrateur suisse installé aux Etats-Unis Etienne Delessert préside Ricochet depuis juin 2008 (vive internet). Dès janvier 2009, il voit les nuages arriver et cherche à préserver le site (160.000 euros de fonctionnement par an). Des contacts sont pris en France, à Moulins (où se trouve le centre de l’Illustration), à Troyes (au salon réputé), dans différents ministères, à la Bibliothèque Nationale de France, mais aucun n’offre de perspective à long terme. Le CIELJ est placé en liquidation judiciaire en juillet 2010, liquidation prononcée par le tribunal le 20 septembre. "Salariés et fournisseurs ont été payés"assure Etienne Delessert qui ne pense plus qu’à sauver Ricochet.

En veillant à en conserver la force : indépendance vis-àvis des éditeurs, ligne édi-toriale qui respecte la dignité de la personne, décèle la création et la met en valeur, soutient un réseau de chercheurs et entretient une base documentaire.

**Un coucou de Suisse**

L’ISJM (Institut suisse jeunesse et média) s’engage alors à reprendre le site et à en financer les charges. Quarante ans d’activités dans lemême domaine que Ricochet : le partenaire paraît légitime. La solution est appuyée par le conseil d’administration du CIELJ. Le liquidateur la recommande à la juge. La fondatrice aussi. Tout doit se régler à l’audience du 15 novembre, sauf qu’une plainte y apparaît soudain. La juge décide de surseoir. Aujourd’hui, la candidature d’une minuscule maison d’édition française est également notée, mettant en danger l’indépendance éditoriale de Ricochet à qui les autres éditeurs pourraient refuser d’encore envoyer leurs livres.

Depuis, rien n’a bougé. On attend la juge. Mais les Suisses ont annoncé que leur proposition ne vaudrait pas au-delà du 31 janvier. Comme si un site né en France mais n’y trouvant plus asile ne pouvait pas fonctionner en Suisse. Internet a-til des frontières nationales ? Il serait terrible de sacrifier à une question de drapeau un site oeuvrant à une lecture de qualité pour les enfants.

*par Lucie Cauwe*

( Le Soir - mardi 11 janvier 2011 )

)<http://www.lesoir.be>

**Littérature jeunesse : cri d'alarme du site Ricochet , menacé de disparition**

*Le site Ricochet-jeunes.org, consacré aux livres francophones pour les jeunes, est menacé de disparition, alors même qu'un Institut suisse est prêt à le reprendre, s'alarme le président du Centre international d'étude de la littérature jeunesse (CIELJ).*

"La vie ou la mort du site Ricochet dépend de la décision d'une juge, Mme Anne de Pingon, du tribunal de grande instance de Charleville-Mézières", affirme Etienne Delessert dans une lettre adressée à l'AFP.

Les subventions des collectivités territoriales n'ont pas été renouvelées à l'association CIELJ, qui a créé le site en 1994.

.../...

.../...

Les dirigeants ont donc demandé une liquidation judiciaire et proposé une solution : la reprise du site par l'Institut Suisse Jeunesse et Média (ISJM), organisation à but non lucratif reconnue d'utilité publique depuis 40 ans et soutenue par l'Office Fédéral de la Culture, explique le graphiste et illustrateur.

La solution du financement suisse est recommandée par le conseil d'administration de l'association, par la fondatrice du site et par le mandataire judiciaire chargé de la liquidation de l'association.

La décision du juge est attendue depuis le 15 novembre 2010, un délai dû à une plainte d'un ancien collaborateur.

Si le juge "ne suit pas rapidement la requête du mandataire judiciaire, Ricochet va mourir à la fin du mois de janvier, effaçant un patrimoine culturel accumulé depuis 15 ans et privant d'un guide unique tous ceux que l'avenir des enfants intéresse", selon M. Delessert.

Le site Ricochet n'a aucune valeur commerciale et n'est pas comptabilisé dans les actifs de l'association. Gratuit, il reçoit près de 3 millions de visiteurs par an (bibliothécaires, enseignants, auteurs, éditeurs, parents...). C'est aussi une base de données unique avec 39.000 livres référencés, 4.000 fiches illustrateurs/auteurs et 400 fiches éditeurs.

Ricochet représente une charge de l'ordre de 160.000 euros par an et l'institut suisse s'est engagé à en supporter les frais de fonctionnement à long terme.

( AFP - mardi 11 janvier 2011 )

<http://www.afp.com>

**Aux armes !**

**Ricochet, référence du livre jeunesse, menacé de fermeture**

*Référence de la littérature jeunesse, le site Ricochet est aujourd'hui dans une mauvaise et fâcheuse posture. En fait, il pourrait tout simplement disparaître. Depuis 2009 et la recherche de financements, l'année 2010 aura marqué sinistrement la vie du site.*

Depuis juillet dernier, "les dirigeants se trouvent contraints de mettre le CIELJ (Centre International d’Études en Littérature pour la Jeunesse) cette Association qui a développé le site en liquidation judiciaire, car les paiements contractuels se font attendre depuis 6 mois". Le Tribunal de Grande Instance a confirmé la liquidation judiciaire le 20 septembre, mais les financeurs sont une denrée rare.

Pourtant, dans cette cohue, l'Institut Suisse Jeunesse et Media s'est présenté comme un possible repreneur. Une solution que le Conseil d'administration de l'association, voit comme salutaire, mais sous réserve le Tribunal accepte la solution, que le mandataire judiciaire a proposée. Mais en attendant...

Et surtout, rien n'est fait : une plainte a été déposée, souligne la juge commissaire, Anne de Pingon. "La situation est donc particulièrement pernicieuse : cette plainte, plus que douteuse quant à ses objectifs, voire calomnieuse, a entrainé un délai à la décision de la juge, de nature à provoquer la disparition du site à très court terme." Et pendant ce temps, l'ISJM pourrait ne plus avoir la patience nécessaire pour assurer l'avenir et la pérennité de Ricochet.

.../...

.../...

"Le site est entièrement gratuit et des règles évidentes de déontologie interdisent que les éditeurs de livres de jeunesse ne financent directement ou indirectement le site. Le site ne rapporte donc rien et coûte plus de 160 000 euros par an, ce qui explique que le retrait progressif de l'administration publique qui le finançait en France ait mis en péril son activité."

Si l'ensemble de cette histoire juridique ne se résout pas rapidement, fin janvier, Ricochet pourrait donc disparaître, "effaçant un patrimoine culturel accumulé depuis 15 ans et privant d'un guide unique tous ceux que l'avenir des enfants intéresse".

*par Cecile Mazin*

( ActuaLitté - mardi 11 janvier 2011 )

<http://www.actualitte.com>

**Un cri s'alarme pour sauver le site Ricochet**

*Le site Ricochet-jeunes.org, consacré aux livres francophones pour les jeunes, est menacé de disparition, s'alarme le président du Centre International d'Etude de la littérature jeunesse (CIELJ).*

Les subventions des collectivités territoriales n'ont pas été renouvelées à l'association CIELJ, qui a créé le site en 1994. Les dirigeants ont donc demandé une liquidation judiciaire et proposé une solution : la reprise du site par l'Institut Suisse Jeunesse et Média (ISJM), organisation à but non lucratif reconnue d'utilité publique depuis 40 ans et soutenue par l'Office Fédéral de la Culture, explique Etienne Delessert, le graphiste et illustrateur.

La solution du financement suisse est recommandée par le conseil d'administration de l'association, par la fondatrice du site et par le mandataire judiciaire chargé de la liquidation de l'association.

La décision du juge est attendue depuis le 15 novembre 2010, un délai dû à une plainte d'un ancien collaborateur.

Le site Ricochet n'a aucune valeur commerciale et n'est pas comptabilisé dans les actifs de l'association. Gratuit, il reçoit près de 3 millions de visiteurs par an (biblio-thécaires, enseignants, auteurs, éditeurs, parents). C'est aussi une base de données unique avec 39.000 livres référencés, 4.000 fiches illustrateurs/auteurs et 400 fiches éditeurs.

( La Charente maritime - 12 janvier 2011 )

<http://www.charentelibre.fr>

**Ricochet disparaitrait définitivement le 31 janvier**

*Un procès empêche l’Institut suisse Jeunesse et Média de finaliser la reprise du site de référence en littérature de jeunesse, dont la liquidation judiciaire a été prononcée en septembre dernier.*

Le site www.ricochet.jeunes.org, créé en 1994 par le CIELJ, pourrait disparaître à tout jamais dès la fin du mois bien que l’Institut Suisse Jeunesse et Média (ISJM), organisation à but non lucratif reconnue d’utilité publique depuis 40 ans et soutenue par l’Office fédéral de la culture, se soit offert à reprendre ses activités.

.../...

.../...

Une plainte pénale déposée par l’un des salariés bloque en effet la procédure de reprise, alors que l’Institut suisse exige une réponse avant le 31 janvier.

"La vie ou la mort du site Ricochet dépend de la décision d’une juge, Mme Anne de Pingon, du tribunal de grande instance de Charleville-Mézières", a déclaré dans une lettre adressée à l’AFP le graphiste et illustrateur Etienne Delessert, qui en est le président depuis deux ans.

Le site internet, qui a subi en 2009 et 2010 une diminution drastique de la subvention de la région Champagne-Ardennes, finalement supprimée pour 2011, a été placé en liquidation judiciaire en juillet 2010 et liquidé le 20 septembre par le tribunal de grande Instance.

Le centre de l’illustration de Moulins, le Salon du livre de jeunesse de Troyes, le Centre national du livre, le ministère de la Culture, la Bibiothèque nationale de France, la Bibliothèque du Congrès de Washington (Etats-Unis) et les fondations de trois entreprises françaises ont été contactés mais aucun projet n’a abouti.

La reprise par l’ISJM a été validée par le conseil d’administration de l’association, la fondatrice du site Janine Despinette et le mandataire judiciaire chargé de la liquidation de l’association mais elle reste suspendue à la décision du juge depuis le 15 novembre 2010.

Principale référence pour les libraires et bibliothécaires, avec près de 3 millions de visiteurs par an, ricochet.jeunes.org propose gratuitement 39 000 références de livres, 4 000 fiches sur les auteurs et illustrateurs pour la jeunesse et 400 fiches éditeurs. Son budget annuel est de l’ordre de 160 000 euros, que l’ISJM s’est engagé à supporter.

*par Claude Combet*

( Livres-Hebdo - mercredi 12 janvier 2011 )

<http://www.livreshebdo.fr>

**Le site de littérature de jeunesse Ricochet.org menacé**

*Ricochet-jeunes.org, le site dédié à la littérature de jeunesse francophone, est menacé de disparition d'ici le 31 janvier alors que ses dirigeants ont trouvé un repreneur suisse reconnu d'utilité publique.*

Créé en 1994 par l'association CIELJ, le site de critiques de livres pour enfants Ricochet.org visité par près de 3 millions de personnes chaque année, est menacé de fermeture. A but non lucratif, il bénéficiait jusqu'alors des subventions de ses adhérents, de l'Etat et de la région Champagne-Ardenne. "Depuis 2009, l'association connaît un désengagement constant des fonds publics", explique son président, l'auteur et illustrateur Etienne Delessert. Contraints de trouver rapidement un financement pour assurer la survie du site, ses dirigeants font la tournée des institutions publiques (Centre national du livre, BnF, ministère de la Culture, Centre de l'illustration de Moulins, Salon du livre de jeunesse de Troyes...) et d'entreprises privées, sans succès. Ils trouvent finalement repreneur en l'Institut suisse Jeunesse et Média (ISJM), une organisation à but non lucratif, active depuis plus de quarante ans dans la culture destinée aux enfants. Ses objectifs, en totale cohérence avec la ligne éditoriale de Ricochet, le désignent comme un partenaire légitime.

.../...

.../...

Depuis le 20 septembre 2010 , le site est en liquidation judiciaire. La solution qu'apporte l'ISJM est alors approuvée par le Mandataire judiciaire qui retient offi-ciellement cette offre et rédige une requête pour ordonner la cession pour un euro symbolique. Une solution approuvée par les professionnels de l'édition et la fondatrice de Ricochet, Jeanine Despinette. Or, un rebondissement inattendu met le transfert en péril. Lors de l'audience du tribunal de Grande Instance le 15 novembre dernier, destinée à statuer sur cette requête, la Juge commissaire au Tribunal de grande instance de Charleville-Mézières, Anne de Pingon, dévoile une plainte déposée par Me Médeau, conseil de l'ancien webmaster du site, M. Iberraken. Cette plainte bloque la procédure.

Le site, entièrement gratuit, délivre des critiques de livres et n'a nul but commercial. Ses frais de fonctionnement annuels sont d'environ 160 000 euros et son équipe réduite. M. Iberraken dépose une plainte pour abus social et malversations douteuses, dont le but premier, selon Etienne Delessert serait de retarder de façon dommageable la procédure, et de faire capoter son opération de sauvetage. Selon Etienne Delessert interrogé jeudi 13 janvier, une lettre du gouvernement suisse adressée à son ambassade en France encouragerait ses représentants à faire accélérer la procédure. Reste, le sort de Ricochet est désormais entre les mains d'Anne de Pingon, en espérant que la plainte soit jugée d'ici fin janvier afin de ne pas décourager le repreneur suisse.

*par Nathalie Riché*

( L'Express – vendredi 14 janvier 2011 )

<http://www.lexpress.fr>

**Message du CRILJ**

Les temps sont difficiles et les associations et institutions "littérature de jeunesse" ont de plus en plus de mal à équilibrer leur budget de fonctionnement. Les attributions de subventions sont, d'année en année, plus incertaines et nous savons tous que cela ne s'améliorera pas au cours des prochaines années. Nous avons en tête la disparition brutale de *Livres au Trésor* qui, malgré un travail remarquable, a été "exécuté" en décembre 2010 par son financeur principal. Nous savons moins les difficultés d'autres structures, locales, départementales ou régionales, souvent modestes, qui ne survivent que par l'enthousiasme et le dévouement de leurs militants. Le CRILJ, pour sa part, poursuit ses activités sur un mode bénévole pur et dur qui n'est pas, tous les jours, confortable. Utilisateurs réguliers de *Ricochet*, nous serions désolés que le site dispa-raisse. Nous suivons l'affaire, conscients toutefois qu'avec la liquidation judiciaire du CIELJ, une page se tourne et que l'avenir des organismes de promotion des livres pour l'enfance et la jeunesse en général et de *Ricochet* en particulier est moins que jamais assuré.

*Le bureau du CRILJ*

( Paris - vendredi 14 janvier 2011 )

[crilj@sfr.fr](mailto:crilj@sfr.fr)

.../...

.../...

**Soutien de l'équipe du**

**Salon du livre et de la presse jeunesse**

*L’équipe du Salon du livre et de la presse jeunesse souhaite apporter tout son soutien à Ricochet, qui œuvre depuis 1994, à chroniquer, recenser, présenter auteurs et illustrateurs, rendre compte de recherches menées en littérature de jeunesse francophone.*

L’an dernier, le Salon lui-même était menacé. *Livres au trésor*, centre départe- mental du livre de jeunesse, a cessé ses activités. Voilà maintenant que nous apprenons que le site de Ricochet, reconnu par tous, risque tout simplement de disparaître alors qu’une solution de rachat et de poursuites des objectifs, avait été trouvée. La justice peut-elle, vite, aujourd’hui statuer afin que le site puisse de nouveau fonctionner ?

Trois millions de consultations par an, ce n’est pas rien ! La preuve que bon nombre y cherche informations, références, éléments bibliographiques. Sans conteste, le site aide à mieux connaître un domaine tout en assurant son rayonnement culturel.

L’enjeu est de taille : permettre aux enfants – et par là même à tous les passeurs, qu’ils soient professionnels ou parents – d’accéder aux livres et à leurs imaginaires… Ricochet s’y attelle depuis plus de 15 ans : ne laissez pas cette pierre tomber dans un puits sans fonds !

*Le Salon du livre et de la presse jeunesse*

( lundi 17 janvier 2010 )

<http://www.salon-livre-presse-jeunesse.net>

**Précisions des Editions du Ricochet**

Nous tenons à la pérennité du site ricochet-jeunes.org. Comme d'autres, nous avons participé à sa vie, notamment en lui adressant nos services de presse. Le nom de notre maison et notre marque ont jusqu'à présent coexisté avec lui de manière pacifique.

Dès lors, nous ne comprenons pas et contestons l'accusation soudaine d'usurpation du nom Ricochet, gratuite et infondée. Oui, nous sommes une petite maison, rigoureuse et passionnée. Nous respectons la chaine du livre, assurons une diffusion efficace de nos auteurs en France et à l'étranger, et contribuons à défendre la diversité de l'offre éditoriale de création. Notre dessein n’est pas celui que nous prête M. Delessert, sans nous avoir interrogées.

Nous avons demandé à l'administrateur judiciaire des informations afin de consulter nos partenaires institutionnels et de rechercher des solidarités avec nos confrères, pour imaginer un projet qui assure la survie du site en garantissant la totale indépendance du comité de rédaction. A ce jour nous restons sans réponse. Chacun appréciera.

( janvier 2011 )

[marguerite.tiberti@club-internet.fr](mailto:marguerite.tiberti@club-internet.fr)

.../...

.../...

**Accusé de réception**

*En date du 17 janvier 2011, Les Editions du Ricochet, représentées par Mmes Marguerite Tiberti et Natalie Vock-Verley, ont convenu avec Etienne Delessert, Président du CIELJ, de retirer leur demande de renseignements sur le dossier du site Ricochet, qui avait été déposée auprès de Me Brucelle, Mandataire judiciaire.*

Et par courriel du 18 janvier les Editions du Ricochet ont confirmé qu'elles sont disposées à ne pas déposer de projet concurrent à la reprise du site Ricochet par l'Institut Suisse Jeunesse et Médias, recommandée officiellement par le mandataire judiciaire, Me Brucelle, afin de ne pas entraver l'aboutissement de la solution recherchée. De plus elles remarquent que leur démarche était guidée par la seule volonté de préserver ce site et l'indépendance de son comité de rédaction, et qu'elles s'effacent pour ne pas obérer notre projet en ce sens.

Je dois ajouter que je regrette les propos vifs que j'ai écrits dans mes commentaires au sujet de ces Editions.

J'avais été surpris que Mmes Tiberti et Vock ne m'aient pas directement contacté pour obtenir les renseignements qu'elles demandaient, et que leur lettre ait ainsi retardé le transfert en Suisse, au risque de provoquer purement et simplement la disparition de ricochet-jeunes.org.

Je rappelle que pendant plus d'un an nous avons cherché une solution en France, sans aucun résultat, alors que l'Institut s'est proposé de reprendre ce site francophone et de le faire vivre, avec l'aide du gouvernement suisse.

Dans ce climat difficile, où il nous est apparu nécessaire d'alerter la presse, nos lecteurs et l'opinion publique, je me suis permis d'annoncer ma surprise et mon anxiété, en les exprimant par des commentaires qui avaient nullement but de porter préjudice

aux activités des Editions du Ricochet. Je m'en excuse, et puis assurer que la rédaction du site considérera, comme d'habitude avec attention et équité, les ouvrages de ces Editions qui leur seront présentés. Il faut que je relève enfin que nos structures sont complètement indépendantes, que nos relations ont été jusqu'ici cordiales et professionnelles, et nos champs d'intervention bien distincts, car le site n'a pas l'intention de publier de livres pour enfants.

C'est une étape importante qui est franchie.

*par Etienne Delessert, président du CIELJ*

( jeudi 20 janvier 2010 )

<http://www.ricochet-jeunes.org>

**Ricochet menacé**

Le site Internet Ricochet (Ricochet-jeunes.org), créé en 1994 et considéré comme l'un des sites de référence en matière de littérature jeunesse francophone, est menacé de disparition. Son sort est entre les mains de la justice, qui doit se prononcer le 31 janvier. La liquidation judiciaire du site a été prononcée en septembre 2010, après la suppression des subventions versées par la région Champagne-Ardenne. Une solution de reprise par l'institut suisse Jeunesse et Média est pour l'instant bloquée par une plainte pénale déposée par l'un des salariés du site.

( Le Monde – vendredi 28 janvier 2011 )

<http://www.lemonde.fr>

.../...

.../...

**Etienne Delessert se bat pour un site jeunesse**

*Il dit qu'il se moque bien des coups de bâton. Et des coups de baton, le Vaudois Etienne Delessert en a reçu son comptant depuis deux ans et demi. Au centre d'un imbriglio judiciaire concernant le site Internet Ricochet, le célèbre illustrateur suisse basé aux Etats-Unis s'est battu comme un lion afin d'éviter la disparition de cette plate-forme de référence pour l'édition jeunesse.*

Alors qu'il y a peu ses efforts semblaient vains, la situation a brusquement évolué. Au bout du fil depuis Lakeville, dans le Connecticut, à deux heures de Nex-York, c'est un Etienne Delessert réjoui qui répond. "Le 31 janvier, si tout va bien, nous pourrons annoncer que la bataille est gagnée !" Mais quelle bataille ? Retour sur une affaire rocambolesque riche en rebondissements.

**Qu'est ce que le site ricochet-jeunes-org ?**

Crée en 1994 et fort de près de trois millions de visiteurs par an, c'est la principale source d'information des bibliothécaires, enseignants, auteur jeunesse, éditeurs et parents. On y accède gratuitement pour découvrir des critiques de livres pour enfants récemment parus. D'autres rubriques, très bien faites (entretiens, agenda, bibliogra-phies, etc) forment un panorama plutôt exhaustif de la littérature jeunesse des vingt dernières années, tout en se révélant une base de données de premier ordre. Depuis juin 2008, Etienne Delessert est président de l'association dont dépend le site.

**Pourquoi le site lutte-t-il pour sa survie ?**

"Le système de financement des associations culturelles traverse une crise grave en France. Les deniers publics ne vont plus aider la culture. On se dirige vers un système de sponsors à l'américaine", dénonce Etienne Delessert. La Municipalité de Charleville-Mézières, où le site Ricochet est installé depuis de nombreuses années, n'ayant pas reversé ses subventions, les dirigeants du site, Délessert en tête, ont tenté différentes démarches. "Ona été un peu partout pour chercher de l'argent : auprès du gouver-nement français, du Ministère de la Culture, de le BnF, de fondations privées. Certains auraient été d'accord de s'engager pour une année, mais pas plus." Finalement, Delessert approche l'Institut Suisse Littérature et Média (OSJM), une organisation à but non lucratif, soutenue par l'Office fédéral de la culture. Convaincu, l'ISJM répond favorablement et s'angage à fonancer les charges liées à l'activité du site (entre 25000 et 30000 francs par mois).

**Pourquoi la solution de reprise a (provisoirement) échoué ?**

"Le 15 novembre, le mandataire judiciaire, Me Françis Bricelle, s'est rendu à l'audience du tribunal recommander le transfert en Suisse", précise Etienne Delessert. Mais un problème inopiné a surgi : par la voix de son avocat, l'ancien webmaster du site a déposé une plainte, arguant que le site, cédé pour un euro symbolique, valait en fait des millions; Sa plainte a bloqué la procédure de reprise. "Grotesque ! rugit Delessert. Le site n'a vévu que de l'argent public et ne rapportait rien."

**La situation est-elle bloquée ?**

Elle semblait l'être. "La vie ou la mort du site dépend de la décision d'une juge. Mme Anne de Pongon, du Tribunal de grande instance de Charleville-Mézières", affirmait Delessert à la mi-janvier. Pour alarmer l'opinion publique, le graphiste et illustrateur vaudois a indiqué la date du 31 janvier comme date butoir, au-delà de laquelle l'ISJM lacherait le site. "J'ai volontairement dramatisé la sitation, admet-il aujourd'hui, mais il est vrai qu'on ne peut attendre indéfiniment. Il y a des frais. Il faut bien payer la société qui met en ligne. Un budget a été accordé par l'Office de la culture pour l'année 2011. On en peut pas continuer sans qu'il y ait une reconnaissance du fait que l'ISJM et le gouvernement suisse participent à l'opération."

.../...

.../...

**Que va-t-il se passer le 31 janvier ?**

C'est la bonne nouvelle du jour : après toute une série d'atetnoiements, la justice semble enfin résolue à trancher. De manière favorable, suppute Delessert. "Oui, le procureur va donner sa réponse définitive. Et, en principe, on sera libéré. On pourra officiellement dire : le site passe en Suisse." Et Etienne Delessert d'imaginer l'avenir : "Il y aura un élargissement de l'équipe éditoriale et on va développer le site, notamment sa partir forum. J'ai très envoe que ricochet-jeunes.org devienne une sorte de Facebook littéraire francophone."

*par Philippe Muri*

( 24 heures – vendredi 28 janvier 2011 )

<http://www.24heures.ch>